

Bac Pro S.A.P.A.T.

Services Aux Personnes et Aux Territoires Classe de Terminale en apprentissage

Le Bac Professionnel s'adresse à des jeunes intéressés par les domaines du service à la personne, de la santé et du social, de l'accueil et de l'animation.

Des poursuites d'études et un panel de métiers s'offrent au titulaire du Bac Pro SAPAT : auxiliaire de vie, infirmière, aide-soignante, agent de service hospitalier, éducateur spécialisé, ATSEM, auxiliaire de puériculture, animateur de centre de loisirs, organisateur d'évènement...

OBJECTIFS DE LA FORMATION EN CLASSE DE TERMINALE

Développer un comportement professionnel en adéquation avec les attentes de l'entreprise :

- en acquérant les savoir-faire liés aux activités de la structure
- en validant le diplôme du Bac Pro Services Aux Personnes et Aux Territoires
- en permettant une poursuite d'études et/ou une bonne employabilité

ADMISSION

Pré-requis :

- Etre âgé de 16 à moins de 29 ans révolus
- Avoir le niveau 1^{ère} Bac Pro SAPAT
- Signer un contrat d'apprentissage avec une structure qui relève du champ de la formation SAPAT : se référer au tableau ci-après (liste non exhaustive)
- Avoir rendu le dossier d'inscription pour la Terminale

Enfance, Petite enfance	Personnes en situation de handicap	Personnes âgées	Personnes fragiles
<ul style="list-style-type: none"> - Haltes garderies - Multi accueils - Crèches - Micro-crèches - Centre d'accueil de loisirs - Structures d'hébergement et de loisirs 	<ul style="list-style-type: none"> - Institut médico-éducatif - Institut d'éducation motrice - Institut éducatifs, thérapeutiques et pédagogiques - Foyers d'hébergement - Structures de rééducation - Structure de travail adapté - Foyer de vie - Structures labellisées « tourisme et handicap » 	<ul style="list-style-type: none"> - EHPAD - Résidences services - Accueil de jour - Structures de répit « Alzheimer » - MARPA - Petite Unité de Vie - Structures d'aide à domicile (structures titulaires d'un agrément qualité) 	<ul style="list-style-type: none"> - Hôpitaux - Cliniques - Centres de convalescence - Centres sociaux - Structures d'insertion

03 85 36 27 05

mfr.pont-de-veyle@mfr.asso.fr

www.mfr-pontdeveyle.fr

LE + DE LA FORMATION

L'accompagnement individualisé et le lien avec le maître d'apprentissage grâce aux visites :

La prise en compte du vécu de l'apprenti, les évaluations à la MFR et en entreprise, les études de cas et les mises en situation, permettent de mesurer la progression de l'apprenti grâce à un bilan des acquis.

COÛT DE LA FORMATION

Adhésion à l'association de 100 €.

Formation prise en charge par l'OPCO de l'employeur.

Possibilité de pension ou demi-pension éventuellement financée en partie par l'OPCO (nous contacter).

CONTENU

Pédagogie de l'alternance et retour d'expériences par l'échange et la mise en commun :

Modules d'enseignements professionnels :

- Éducation Sociale et Familiale
- Biologie, écologie
- Sciences et techniques professionnelles (Santé / Hygiène / Cuisine / Alimentation...)
- Le confort, les besoins des personnes
- Les structures du service à la personne
- Conduites de projet
- Enseignement à l'initiative de l'établissement (EIE)
- Module d'approfondissement professionnel (MAP)

Modules d'enseignement général :

- Français, Communication
- Education socio-culturelle
- Histoire géographie
- Anglais
- Education Physiques et sportive
- Mathématiques
- Biologie du sport
- Sciences
- Informatique

Moyens et méthodes pédagogiques :

La formation au CFA comprend des cours, des travaux pratiques, des travaux de groupe, des temps d'échanges et d'approfondissement, des mises en situation professionnelle, des visites de structures.

La pédagogie de l'alternance s'appuie sur le vécu et le retour d'expériences en entreprise.

Exigences et obligations pour le Document E6 :

L'apprenti doit pouvoir étudier un travail d'équipe. Il doit donc s'assurer que l'effectif de la structure soit composé au minimum de 2 personnes ayant une fonction différente.

Attention : les structures scolaires ne sont pas autorisées.

Procédure d'admission :

- Entretien avec la Direction
- Information collective
- Validation de la structure d'accueil par la MFR/CFA de Pont de Veyle
- Transmission du dossier d'inscription apprentissage
- Inscription définitive au retour du contrat d'apprentissage signé avant le 30/09/2021

EXAMEN

Contrôle en cours de formation (CCF) et épreuves terminales :

Le diplôme du Bac Pro Services Aux Personnes et Aux Territoires est délivré après avoir passé avec succès les épreuves d'examen dans les domaines professionnels en CCF, et dans les domaines généraux en épreuves terminales.

DUREE

1 an en apprentissage selon un rythme approprié :

20 semaines par an en formation, le reste du temps en entreprise.

DEBOUCHES

Des poursuites d'études supérieures :

- BTS Economie Sociale et Familiale (ESF)
- BTSA Développement Animation des Territoires Ruraux (DATR)

...

Des poursuites d'études en école du paramédical, du social et de l'animation :

- Accompagnant Educatif et Social
- Aide-Soignant
- Auxiliaire de Puériculture
- Infirmiers
- Educateur de Jeunes Enfants
- Educateur Spécialisé
- Moniteur Educateur
- BP JEPS (Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Education Populaire et du Sport)

...

Une insertion dans la vie professionnelle :

- Employé dans les structures de services aux personnes : EHPAD, MARPA, aide à domicile, centre de loisirs...

LES RESPONSABILITES ET LES ENGAGEMENTS

L'employeur s'engage à :

- Assurer à l'apprenti une formation professionnelle complète correspondant au métier choisi
- Lui désigner un maître d'apprentissage responsable de sa formation en entreprise
- Lui permettre de suivre la formation théorique au CFA
- Lui verser un salaire correspondant aux minima légaux
- A être présent à une réunion de coordination par an
- A participer aux jurys d'évaluation
- A remplir le carnet de liaison

L'apprenti s'engage à :

- Respecter les règles de fonctionnement de l'entreprise
- Travailler pour son employeur et effectuer les travaux confiés correspondant au métier préparé
- Suivre avec assiduité la formation en MFR et respecter le règlement intérieur
- Se présenter à l'examen
- Fournir un arrêt de travail sous 48h (original entreprise et copie MFR) pour toute absence
- Veiller à la bonne tenue du carnet de liaison

La MFR/CFA s'engage à :

- Offrir un cadre de formation qualitatif
- Assurer la formation générale et technologique
- Etre régulièrement en lien avec les maîtres d'apprentissage et les familles si l'apprenti(e) est mineur(e)
- Accompagner les apprenti(e)s pour les aider à réussir
- Eduquer à la responsabilité et au développement de l'autonomie
- Etre à l'écoute des personnes en formation



Erasmus+



Qualopi

MFR

